Politique Foncière Responsable au Burkina Faso : volet pastoralisme



Contexte

Le Burkina Faso est un pays à fort potentiel agrosylvopastoral. Le secteur de l'élevage connaît cependant quelques difficultés liées essentiellement à la disponibilité, à l'accès et à l'exploitation des espaces pastoraux. Ceci est récurremment source de conflit entre agriculteurs et éleveurs pour l'occupation et l'exploitation de l'espace rural, malgré l'adoption en 2002 d'une loi relative au pastoralisme.

Pour accompagner l'Etat Burkinabè à relever ce défi combien préoccupant, le ProPFR-Burkina a soutenu des actions de sécurisation foncière surtout en faveur d'éleveurs pasteurs qui comptent parmi les plus vulnérables.

Au titre de ces multiples actions, on pourrait faire un focus sur les deux suivantes : L'appui à l'élaboration d'une charte foncière locale sur une zone pastorale (à Saho dans la commune de Boni dans la région des Hauts-Bassins) et l'accompagnement de la sécurisation d'une zone pastorale au niveau du pôle de croissance de Bagré (dans la région du Centre-Est).

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la charte foncière sur la zone pastorale de Saho

Dans la commune de Boni, le projet a financé l'élaboration de la charte foncière sur sa zone pastorale et s'investit dans sa mise en œuvre partant des besoins locaux et des problématiques majeures posées dans ce secteur avec les faits marquants suivants :

- Processus participatif avec des règles endogènes consensuelles adoptées entre différentes communautés en assemblée villageoise et marqué par une ré délimitation consensuelle de la zone ;
- Action qui a permis de sécuriser plus de 400 ménages d'éleveurs autour de la zone ;
- Mise en place d'un comité de suivi et de gestion qui assure la mise en œuvre de la charte et renforcement de capacités de ses membres ;
- Texte de la charte approuvée par la tutelle et traduit en langues locales du milieu (Bamu, Fulfuldé) ;
- Organisation d'émissions radiophoniques, d'assemblées villageoises de sensibilisation et production de boîtes à images ;

Etapes clés

Le processus a respecté les étapes suivantes:

- ✓ L'information/sensibilisation des populations (des 4 villages)
- ✓ La mise en place d'un comité d'initiative
- ✓ La réalisation d'un diagnostic socio-foncier de la zone pastorale
- ✓ La négociation des règles de la charte
- ✓ L'adoption de l'avant-projet de charte en assemblée villageoise
- ✓ La validation par le conseil municipal
- ✓ L'approbation du texte par la tutelle (Haut-commissariat)



Illustration de la transhumance

Résultats concrets

- Les droits de plus de 400 ménages sont sécurisés sur l'accès et l'exploitation de la zone pastorale :
- La tendance des conflits liés à l'accès et à l'utilisation de cette zone est à la baisse : témoignages à l'issue d'émissions radio sur la charte foncière.



Adoption de l'avant-projet de charte en assemblée villageoise

Focus sur la sécurisation des fermes et fermette dans la zone pastorale de Bagré Pôle

Bagré Pôle est un pôle de croissance localisé dans la partie Centre Est du Burkina Faso et composé essentiellement de deux grandes zones de production : une zone de production agricole et une zone de production animale (zone pastorale).

Sa zone pastorale d'environ 7 000 ha répond à une dynamique d'intensification des systèmes de production animale. Elle est constituée de quarante-six (46) fermes, de cinq cent soixante-treize (573) fermettes et vingt-cinq (25) zones de pâtures. Cependant son défi majeur a demeuré pendant longtemps sa sécurisation formelle pour un plein épanouissement des éleveurs installés. En bénéficiant d'un appui du ProPFR Burkina, cette zone a vu aboutir sa sécurisation à travers les étapes/principales activités suivantes :

- L'organisation et la tenue de séances de sensibilisation et d'explication des cahiers des charges y relatifs à l'endroit des éleveurs de la zone et des localités environnantes ;
- La tenue d'un atelier technique sur le traitement des copies de titres fonciers (TF) dont les travaux ont été exécutés par les experts des services des cadastres des 13 régions du Burkina : Ces travaux ont permis de valider les 644 copies de TF de la zone pastorale (fermes, fermettes et zones de pâture) ;
- La réception des demandes de fermes et fermettes par un secrétariat technique mis en place : Il a été réceptionné mille cent quatre-vingt-trois (1183) demandes sur un disponible de six cent dix-huit (618) fermes et fermettes ;
- La tenue d'un atelier pour les travaux d'attribution desdites fermes et fermettes par une commission adhoc ;
- La tenue d'un atelier d'immatriculation et d'établissement des baux emphytéotiques au profit des éleveurs attributaires : ce travail a permis d'attribuer et d'établir 519 baux emphytéotiques dont 60 femmes.

Published by

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Registered offices: Bonn and Eschborn, Germany
Rural Development, Agriculture (Department G500)
Friedrich-Ebert-Allee 36+40
53113 Bonn, Germany

T +49 (0) 228 44 60 - 3824
F +49 (0) 228 44 60 - 1766
www.giz.de

Photos

©Gideon Vink
©GIZ Judicaël DOULKOM

Contact :Dr. Andrea Sidibé-Reikat/ andrea.reikat@giz.de